



probleme urgent avec proprietaire malsain....

Par **sabooh**, le **13/07/2010** à **15:12**

Tous d'abord un grand merci à tous les intervenants de ce site...

J'ai posté une problématique il y'a quelques mois, et j'ai vraiment été plus que satisfaite de la qualité et de la rapidité d'écoute de vous tous...heureusement qu'il y'a des gens comme vous pour nous aider. Pas facile de vivre bien dans ce 21ème siècle...!

Je reviens vers vous pour un autre souci:

Je loue depuis aout 2009 un local, mais le proprio a refuse d'établir un bail commercial. C'est une location que mon père avait pour sa société (lui avait un bail commercial). il a été place en liquidation judiciaire en aout 2009. j'ai crée ma boite (même activité) et ai donc repris cette location.

Le propriétaire est quelqu'un de pas très net, il me réclame des frais d'assurance et de déneigement pour ce local concernant l'année 2007/2008 (ma société n'existait alors pas encore).

Le problème c'est que, n'ayant pas de bail et ayant beaucoup de matériel entrepose, j'ai eu peur qu'en refusant de payer ces charges, il nous mette tout dehors

Il a déjà fait une 1ère tentative d'effraction avec témoin, il y a environ 1an et une 2ème, sans témoins ce coup-ci il y a 3 semaines) il s'est même permis il y a 15 jours de venir lorsqu'un de mes employé était dans ce local pour VOLER les clés (il y a 15 jours).

Tout cela c'est fini à la gendarmerie, j'ai voulu porter plainte pour vol.sachant que sur le trousseau il y avait mes clés d'appartement avec!

problème lorsque j'ai voulu porter plainte,on m'en a dissuadé en m'expliquant (la gendarmerie), que si je portais plainte, lui reportait plainte derrière pour occupation illégal de locaux.

Maintenant que j'ai tout évacué (j'ai trouve un autre local), je doit rendre les clé. je lui doit encore 1 mois de loyer et ses fameuses charges.

Évidemment, je suis furieuse de ses agissements et je voudrait savoir quels recours je peux avoir, notamment pour ses charges qu'il me réclame, charges imputées a l'ancienne société de mon père et qui n'ont apparemment pas été déclarées dans la liquidation...

Et savoir si je peux déposer plainte 15 jours après en expliquant les menaces qui m'ont empêcher de le faire le jour du vol?

Que faire? cela vaut-il le coup de prendre un avocat et d'aller jusqu'au bout (procès)?

Un merci d'avance a ceux qui pourront m'aider dans cette situation bien délicate....

Par **sabooh**, le **20/07/2010** à **17:07**

HELP ! personne pour m'aider ?

Par **sparte consulting**, le **21/07/2010** à **07:50**

Bonjour,

Ne régler surtout pas les dettes d'une autre société que celle dont vous vous occupez actuellement. En effet, cela serait constitutif d'un acte de gestion et dès lors le passif de la société incriminée pourrait vous être réclamé (et pas seulement par ce créancier qu'est le propriétaire du local).

Cordialement

Par **sabooh**, le **19/01/2011** à **13:26**

Merci pour vos réponses, elles m'ont été d'une très grande aide...Bravo a votre site !
Heureusement que vous êtes là, merci a tous ces gens formidables qui prennent de leur temps pour aider des tous petits perdus dans cette masse !